

RÈGLEMENTS DES COMPÉTITIONS NATIONALES ATHLÉTISME HANDISPORT 2014



AVANT PROPOS

Ce livret comporte la totalité des règlements des **compétitions nationales** dont les modalités de qualification aux Championnats de France et les minima pour les Championnats de France Elite.

Les informations spécifiques à un Championnat (dates, horaires, lieux, etc...) seront communiquées sur le site officiel de la Commission à l'adresse suivante : athletisme-handisport.org

Par rapport à l'édition précédente, des changements sont à noter dans les généralités avec des ajouts concernant la procédure de classification nationale et le poids des engins de lancer. Les Championnats de France Elite et les Championnats de France Interclubs connaissent une légère refonte de leur format de compétition. Enfin, pour les désengagements aux compétitions de type « C », la pénalité passe de 15 à 20 €.

Des correctifs peuvent être apportés en cours de saison, ils seront également publiés sur le site internet.

Dans un souci d'organisation et d'accueil des délégations sur nos compétitions, nous vous demanderons une attention toute particulière sur le respect des dates limites d'engagements.

Cette nouvelle édition du livret est valable à compter du 1^{er} janvier 2014. Nous vous en souhaitons une bonne lecture et, vous donnons rendez-vous prochainement sur le site internet pour suivre l'actualité de l'athlétisme handisport.

SOMMAIRE

GENERALITÉS

pages 4-7

COMPÉTITION DE TYPE « A »

pages 8-10

CHAMPIONNATS DE FRANCE ELITE

COMPÉTITIONS DE TYPE « B »

pages 11-13

CHAMPIONNATS DE FRANCE INTERCLUBS

COMPÉTITIONS DE TYPE « C »

pages 14-16

CHAMPIONNATS DE FRANCE EN SALLE
CHAMPIONNATS DE FRANCE SUR ROUTE
CHAMPIONNATS DE FRANCE DE CROSS-COUNTRY

ANNEXE | POIDS DES ENGIN DE LANCER

pages 17- 20

GÉNÉRALITÉS

PARTICIPATION AUX COMPÉTITIONS NATIONALES

1. LICENCES

Il est obligatoire de posséder une licence compétition en athlétisme handisport pour prendre part aux compétitions nationales organisées par la Commission Athlétisme de la Fédération Française Handisport.

2. REGLEMENTATION SPORTIVE ET CONTROLE ANTIDOPAGE

Les règles techniques des compétitions d'athlétisme handisport s'appuient sur celles du Comité International Paralympique (IPC). Quelques adaptations sont nécessaires pour permettre l'accès de ce sport au plus grand nombre. Elles concernent principalement : les épreuves "guidées" des déficients visuels, les courses et les lancers en fauteuil roulant, le poids des engins de lancer et les épreuves ouvertes en fonction de la catégorie de handicap. Le contrôle antidopage sera réalisé conformément aux procédures de contrôle antidopage de l'AFLD.

3. DOSSARDS

3.1 Pour toute la compétition, chaque athlète, quel que soit le nombre d'épreuves sur lesquelles il s'est engagé, recevra en principe 2 dossards identiques, excepté aux sauts en hauteur (un seul dossard, fixé sur le dos ou la poitrine au choix de l'athlète). Dans certaines compétitions, il peut n'y avoir qu'un seul dossard et/ou un dossard différent dans chaque épreuve.

3.2 Ils seront fixés par 4 épingles.

Lorsqu'il n'y en aura qu'un :

- dans le dos ou sur l'assise du fauteuil pour les courses, jusqu'à 400 m inclus, pour les concurrents du poids, du disque et dans tous les relais ;
- sur la poitrine ou l'avant de l'assise pour les courses, au-delà de 400 m, au saut en longueur, au triple saut et au lancement du javelot ;

3.3 Les dossards seront à retirer, au plus tard, 45 minutes avant l'heure de l'épreuve, au stand de distribution.

3.4 Les athlètes devront **obligatoirement confirmer** leur participation en se présentant au « Stand de distribution des dossards » jusqu'à 45 minutes avant le début de l'épreuve considérée.

4. TENUE

Le port de la tenue aux couleurs du club, éventuellement avec les publicités réglementaires, est obligatoire. Aucun maillot de l'Équipe de France ne sera admis.

5. HORAIRE

Le programme horaire sera affiché sur l'ensemble du site de compétition. Les horaires de passage en chambre d'appel, des épreuves et des cérémonies protocolaires seront scrupuleusement respectés. Pour les courses, si un tour qualificatif devait être supprimé, le tour suivant se déroulerait à l'heure normalement prévue. Un appel sera fait pour chaque épreuve. Les cérémonies protocolaires auront lieu après chaque finale.

6. SYSTEME DE QUALIFICATION

Les minima pour les Championnats de France Elite sont disponibles sur le site de la commission www.athletisme-handisport.org. Ces minima sont réévalués chaque saison. Les performances devront être réalisées dans des conditions régulières (chronométrage électrique et vent). Les compétitions prises en compte seront des compétitions inscrites au calendrier de la Commission Athlétisme Handisport et organisée sous son contrôle, ainsi que des compétitions internationales IPC. Les compétitions organisées par la fédération homologue (FFA) et les fédérations affinitaires sont également pris en compte, à condition que les résultats soient déclarés officiellement à la Commission Athlétisme Handisport.

7. QUALIFICATIONS EXCEPTIONNELLES

Pour toutes les épreuves sur piste sauf sur demande spécifique du Directeur Sportif et en particulier pour les Championnats de France Elite il n'y aura plus de qualification exceptionnelle.

9. PROCEDURE DE CLASSIFICATION NATIONALE

Il convient de distinguer les procédures de classification nationale qui fixent les classes pour les compétitions organisées par la Commission Athlétisme Handisport et les classifications internationales permettant de participer aux compétitions de l'IPC. Une classification internationale IPC sera organisée à l'occasion des Championnats de France Interclubs.

9.1 La classification des personnes qui présentent des **handicaps moteurs** se déroule en 3 temps sur nos compétitions :

- Tests sur table d'examen
- Réalisation de gestes techniques réalisés en salle ou sur le stade
- + si nécessaire : observation en compétition pour compléter et confirmer la classe envisagée

9.2 La classification des personnes présentant des **déficiences sensorielles** (visuelles ou auditives) relève de médecins classificateurs spécialistes (ophtalmologiste, médecin O.R.L.). Un dossier médical à faire compléter par ces spécialistes sera exigé aux athlètes. Dossier disponible par simple demande formulée par email à : athletisme@handisport.org

9.3 Sur une compétition : un athlète non classifié ou rendu non éligible aura le droit de participer et de se voir attribuer une performance, mais ne pourra être classé officiellement. Cet athlète ne pourra prendre part aux compétitions suivantes sauf changement de situation.

9.3 Toute situation exceptionnelle sera étudiée par le classificateur officiel de la Commission Athlétisme Handisport

10. TABLE DE COTATION : ATTRIBUTION DES TITRES ET CLASSEMENT

10.1 La table de cotation permet de traduire une performance numérique (heure, minute, seconde ou mètre) en nombre de points. Le coefficient utilisé tient compte de la catégorie de l'athlète et du record du monde de l'épreuve considérée. L'athlète obtenant le plus de points est classé premier, le second total permet d'accéder à la deuxième place etc...

10.2 Les catégories de handicap concernées sont :

- Déficients visuels : 11 à 13
- Paralysés cérébraux (ou assimilés) : 32 à 38
- Amputés (ou assimilés) : 40 à 46
- Blessés médullaire (ou assimilés) 51 à 54 pour les courses et de 51 à 58 pour les lancers
- Déficients auditifs : 60

10.3 Pour chaque épreuve individuelle, pour chaque famille de handicap (debout ou fauteuil), pour chaque sexe, et sans notion de nombre de participants, il sera attribué un titre :

- Champion de France Elite
- Champion de France Junior (-20 ans)

10.4 Le changement de catégorie d'âge intervient au 1er janvier (année N)

11. POIDS DES ENGINES

Dans les épreuves de lancer, les athlètes lanceront des engins adaptés à leur catégorie d'âge (Junior -20 ans, Cadet -18 ans et Minime -16 ans) et à leur type de handicap (*cf. ANNEXE, Poids des engins de lancer*)

12. INFORMATION CLUBS

12.1 Toutes modifications au règlement ainsi que les dates, lieux, horaires, minima pour les compétitions et tous renseignements d'ordre général peuvent être obtenus sur le site Internet : www.athletisme-handisport.org

12.2 L'organisateur se doit d'assurer la restauration pendant la durée du championnat. Une participation des clubs aux frais de restauration sera demandée par l'organisateur en accord avec la Commission. Si la structure organisatrice décide de mettre en place les hébergements, le montant du forfait proposé aux délégations sera adapté en accord avec la Commission. Le dossier d'inscription sera envoyé aux clubs et pourra être téléchargé sur le site internet. Le club devra retourner le dossier d'inscription à l'organisateur avant la date limite accompagné du chèque correspondant au montant du forfait souscrit. Tout dossier incomplet ou hors délais fera l'objet d'un renvoi systématique et ne sera pas enregistré entraînant la non-participation du club concerné.

CHAMPIONNATS DE FRANCE ELITE

1. Nature de la Compétition

La Commission Athlétisme Handisport se réserve tous les droits relatifs à l'organisation des Championnats de France Elite. Les Championnats de France Elite seront organisés conformément aux différents Règlements de la Commission Athlétisme Handisport. Seuls les athlètes masculins et féminins des catégories Minimes, Cadets, Juniors, Espoirs, Seniors et Vétérans peuvent participer à ces Championnats.

2. Épreuves

2.1 Déroulement : les Championnats de France Elite se dérouleront du 27 au 28 juin 2014 à Fontenay le Comte

2.2 Le programme comprendra :

- Sprint : 100m - 200m - 400m
- Demi-fond : 800m - 1500m - 5000m
- Lancers : poids - disque - javelot - massue
- Sauts (athlètes debout) : longueur - hauteur
- Relais : 4x100m (debout) - 4x400m (fauteuil)

2.3 Titres décernés : champion de France Elite et champion de France Junior pour les épreuves mentionnées ci-dessus (*cf. Généralités 10. Table de cotation, attribution des titres et classement*)

2.4 Catégories de handicaps concernées : 11-13 ; 32-38 ; 40-46 ; 51-58 ; 60

3. Qualification

3.1 Qualification individuelle : avoir réalisé les minima de qualification. La Commission Athlétisme Handisport se réserve le droit de sélectionner, à titre exceptionnel, un athlète n'ayant pas réalisé les minima.

3.2 Mode de qualification pour le tour suivant :

- longueur masculine : concours de qualification le vendredi soir avec les 12 meilleures performances à la table de cotation qualifiées pour la finale du samedi après-midi
- 100m hommes et femmes : les 8 meilleures performances à la table de cotation sont qualifiées pour la finale et réparties sur 1, 2 ou 3 courses en fonction des types de handicap représentés

3.3 Qualification des équipes de relais : les relais proposés lors des Championnats de France Elite correspondent aux règlements spécifiques internationaux IPC :

- Relais 4x100m debout (11-13 ; 35-38 ; 42-46)
- Relais 4x400m fauteuil (53-54)

Des relais France seront mis en place dans le but d'avoir une référence officielle pour les Championnats Internationaux. Les athlètes sélectionnés par la Direction Sportive pour y participer devront leur donner la priorité par rapport à un relais club. Les clubs pourront se réunir pour mettre en place des équipes de relais concurrentes des équipes de France. La composition des équipes de relais doit être confirmée 45mn avant le début de l'épreuve. Il ne sera délivré ni titre ni médailles pour les relais.

4. Engagements

Les performances retenues seront celles réalisées en plein air depuis le 1^{er} janvier 2014 jusqu'aux Interclubs inclus. Les engagements des athlètes pour les Championnats de France Elite doivent être effectués directement par les clubs sur le site athletisme-handisport.org via le formulaire d'engagements prévu à cet effet. Les engagements débuteront le 1^{er} janvier 2014 et se clôtureront au lendemain des Interclubs. **Aucun engagement tardif ne sera accepté.** Les athlètes peuvent être inscrits aux épreuves de leur choix à partir du moment où ils ont fait les minima de qualification. Un athlète Junior a la possibilité de s'engager dans la compétition Elite si le minima de qualification correspondant est réalisé. Dans ce cas, il ne pourra plus concourir avec les autres Juniors. La liste des qualifiés sera publiée au lendemain des Interclubs.

5. Désengagements

Les désengagements devront intervenir au plus tard le mardi précédent les Championnats. Seuls les cas de force majeure (par exemple une blessure), peuvent faire l'objet d'un désengagement après la date limite sur présentation d'un justificatif (certificat médical par exemple) qui devra être transmis à la Commission au plus tard 1 semaine après la date du début de la compétition. Une pénalité d'un montant égal à 50 €uros sera appliquée au club pour tout désengagement « sans motif valable ». Il en sera de même en cas de non-participation à la compétition, sauf cas de force majeure sans présentation d'un justificatif qui devra être transmis à la Commission au plus tard 1 semaine après la date du début de la compétition. S'il s'agit d'une décision prise sur place par le médecin fédéral, il ne sera pas pénalisé mais ne pourra plus participer aux épreuves de la compétition.

6. Chambre d'appel

Le port du dossard est obligatoire dès la chambre d'appel. Le passage à la chambre d'appel est **obligatoire** pour toutes les épreuves. Tout athlète qui ne passe pas par la chambre d'appel se verra exclu de l'épreuve. Les constitutions des séries seront annoncées en chambre d'appel. Les athlètes seront conduits sur la piste par un juge arbitre. L'entrée sur la piste ne peut s'effectuer qu'à partir de la chambre d'appel. Si un athlète effectue une épreuve au moment de son passage présumé en chambre d'appel, il aura dû, préalablement, informer la chambre d'appel lors de son 1^{er} passage.

7. Réunion technique

La réunion technique se tiendra au stade le vendredi 27 juin 2014 avant le début des épreuves dans une salle réservée à cet effet. **Chaque club devra au minimum être représenté par un responsable.**

8. Accès piste

8.1 Cas particulier des entraîneurs : ils ne sont pas autorisés à pénétrer dans l'enceinte du stade. Toutefois, pour les concours, les entraîneurs accrédités pourront accéder à une zone réservée au coaching en passant par la chambre d'appel avec leur athlète. Demande d'accréditation lors de la réunion technique.

8.2 Cas particulier des guides : ils sont indissociables des athlètes mais doivent être facilement identifiables par le port d'une chasuble à récupérer en chambre d'appel et à rendre aux juges à l'arrivée.

8.3 Echauffement : l'échauffement s'effectuera sur le terrain annexe (si le lieu de compétition en est équipé), sinon aux plages horaires prévues à cet effet.

9. Dispositions diverses

En dehors des athlètes ayant réalisé les minima peuvent participer aux Championnats de France les athlètes étrangers accrédités par leur Comité Paralympique National.

CHAMPIONNATS DE FRANCE INTERCLUBS

Challenge du nombre

1. Nature de la Compétition

La Commission Athlétisme Handisport se réserve tous les droits relatifs à l'organisation des Championnats de France Interclubs. Les Championnats de France Interclubs seront organisés conformément aux différents Règlements de la Commission Athlétisme Handisport. Seuls les athlètes masculins et féminins des catégories Minimes, Cadets, Juniors, Espoirs, Seniors et Vétérans peuvent participer à ces Championnats.

2. Règlement technique des épreuves

2.1 Déroulement : les Championnats de France Interclubs se dérouleront du 13 au 15 juin à Lille

2.2 Composition des équipes : 2 athlètes minimum. La composition devra, être déposée avant le début de la compétition. En cas de blessure, le changement d'athlète devra intervenir au plus tard 20 minutes avant l'épreuve. Les équipes constituées par les comités régionaux ou départementaux, pour palier au faible effectif de leurs clubs (moins de 2 athlètes), sont classées officiellement dans le cadre des Championnats de France Interclubs.

2.3 Challenge du nombre : afin de valoriser les clubs qui font l'effort d'amener une équipe fournie aux Interclubs, un système de pondération des points est mis en place comme suit :

- Moins de 5 athlètes -> total x 0.8
- De 5 à 7 athlètes -> total x 1
- De 8 à 10 athlètes -> total x 1.1
- De 11 à 13 athlètes -> total x 1.2
- De 14 à 16 athlètes -> total x 1.3
- De 17 à 19 athlètes -> total x 1.4
- 20 athlètes et plus -> total x 1.5

Ex: un club qui a réalisé un total de 7000 points et ayant amené 12 athlètes sera valorisé et verra son total monter à 8400 points. C'est ce total pondéré qui servira lors du classement du challenge du nombre.

2.4 Participation : les athlètes disputent au plus 5 épreuves (relais non compris). Pas de limitation d'athlètes de la même équipe dans la même épreuve.

2.5 Nombre d'essais

- Sauts – Lancers : 6 essais pour tous
- Montée de barres : elles seront précisées par le Juge-Arbitre

2.6 Cotations : les performances des athlètes sont cotées à la table en vigueur, disponible sur le site internet www.athletisme-handisport.org. Un abandon, une disqualification ou une performance nulle dans une épreuve individuelle entraîne une cotation de 1 point.

2.7 Bonus du relais : un bonus de 500 points par relais (4x100m debout / 4x400m fauteuil) : 1 faute entraîne le retrait de 50 points ; 2 ou 3 fautes entraînent la cotation de 100 points ; un abandon entraîne la cotation de 50 points. Le bonus de 500 points est ajouté au classement final. Si un club ne peut constituer un relais, faute de participation d'un ou plusieurs de ses athlètes dans un relais équipe de France, le bonus de 500 points est accordé par la Direction Sportive.

2.8 Classement : les épreuves sont réparties en 4 familles : vitesse / distances / sauts / lancers. Pour établir le classement, 9 performances (1 par famille ; plus les 5 meilleures performances suivantes) sont prises en compte. Il s'y ajoute éventuellement le bonus relais. En cas d'égalité, les équipes ex-æquo doivent être départagées comme suit : à la meilleure 10^e cote individuelle, puis à la 11^e etc.... Si les ex-æquo subsistent, le temps du relais debout puis du relais fauteuil est alors pris en considération.

3. Registre des épreuves

GROUPES	EPREUVES
1 Vitesse	100m Debout / Fauteuil
	200m Debout / Fauteuil
	400m Debout / Fauteuil
2 Distance	800m Debout / Fauteuil
	1500m Debout / Fauteuil
	5000m Fauteuil
3 Saut	Longueur
	Hauteur
4 Lancer	Poids Javelot Disque
	Poids Faut. Javelot Faut. Disque Faut. Massue
Relais	4x100m Debout et 4x400m Fauteuil

4. Qualification

L'engagement est libre et gratuit. Aucun « Minima » n'est demandé par la Commission Athlétisme Handisport.

5. Engagements

Les engagements des équipes pour les Championnats de France Interclubs doivent être effectués directement par les clubs sur le site athletisme-handisport.org via le formulaire d'engagements prévu à cet effet. Les engagements débuteront le 1^{er} janvier 2014 et se clôtureront le 1^{er} juin 2014. **Aucun engagement tardif ne sera accepté.**

6. Désengagements

Les modifications des équipes devront intervenir au plus tard 45 minutes avant le début de la compétition. Une pénalité d'un montant de 100 €uros sera appliquée pour la non-participation d'une équipe à la compétition. Toute somme non payée par le club dans un délai de 15 jours à partir de la date d'envoi de la notification de la pénalité financière entraînera la suspension du club concerné. Celle-ci entrera en vigueur à partir de la première compétition fédérale qui suivra l'épreuve ayant fait l'objet de la pénalité financière.

CHAMPIONNATS DE FRANCE EN SALLE

1. Nature de la Compétition

La Commission Athlétisme Handisport se réserve tous les droits relatifs à l'organisation des Championnats de France en Salle. Les Championnats de France en Salle seront organisés conformément aux différents Règlements de la Commission Athlétisme Handisport. Seuls les athlètes masculins et féminins des catégories Minimes, Cadets, Juniors, Espoirs, Seniors et Vétérans peuvent participer à ces Championnats.

2. Épreuves

2.1 Déroulement : Les Championnats de France en Salle se dérouleront le samedi 1^{er} février 2014 à Lyon

2.2 Le programme comprendra :

- Courses : 60m - 200m - 400m - 800m - 3000m
- Lancer : poids
- Sauts : longueur - hauteur

2.3 Titres décernés : champion de France Elite et champion de France Junior

2.4 Catégories de handicaps concernés : 11-13 ; 35-38 ; 40-46 ; 60

3. Qualification

L'engagement est libre et gratuit. Aucun « Minima » n'est demandé par la Commission Athlétisme Handisport.

4. Engagements

Les engagements des athlètes pour les Championnats de France en Salle doivent être effectués directement par les clubs sur le site athletisme-handisport.org via le formulaire d'engagements prévu à cet effet. Les engagements débuteront le 1^{er} janvier 2014 et se clôtureront le 31 janvier 2014. **Aucun engagement tardif ne sera accepté.** Les athlètes peuvent être inscrits aux épreuves de leur choix. Un athlète Junior a la possibilité de s'engager dans la compétition Elite sans notion de minima de qualification. Dans ce cas, il ne pourra plus concourir avec les autres Juniors.

5. Désengagements

Les désengagements devront intervenir au plus tard avant le début de la compétition. Pour chaque engagement demandé et non honoré « sans motif valable », il sera appliqué une pénalité d'un montant de 20€.

CHAMPIONNATS DE FRANCE SUR ROUTE

1. Nature de la Compétition

La Commission Athlétisme Handisport se réserve tous les droits relatifs à l'organisation des Championnats de France sur Route. Les Championnats de France sur Route seront organisés conformément aux différents Règlements de la Commission Athlétisme Handisport. Seuls les athlètes masculins et féminins des catégories Minimes, Cadets, Juniors, Espoirs, Seniors et Vétérans peuvent participer à ces Championnats.

2. Épreuves

2.1 Déroulement : Les Championnats de France sur Route se dérouleront le samedi 15 mars 2014 à La Remuée (76)

2.2 Le programme comprendra :

- une course de 10km pour les athlètes debout
- une course de 10km pour les athlètes en fauteuil

2.3 Titres décernés : champion de France Elite et champion de France Junior

2.4 Catégories de handicaps concernés : 11-13 ; 32-38 ; 42-46 ; 51-54 ; 60

3. Qualification

L'engagement est libre et gratuit. Aucun « minima » n'est demandé par la Commission Athlétisme Handisport.

4. Engagements

Les engagements des athlètes pour les Championnats de France sur Route doivent être effectués directement par les clubs sur le site athletisme-handisport.org via le formulaire d'engagements prévu à cet effet. Les engagements débuteront le 1^{er} janvier 2014 et se clôtureront le 1^{er} mars 2014. **Aucun engagement tardif ne sera accepté.**

5. Désengagements

Les désengagements devront intervenir au plus tard avant le début de la compétition. Pour chaque engagement demandé et non honoré « sans motif valable », il sera appliqué une pénalité d'un montant de 20€.

CHAMPIONNATS DE FRANCE DE CROSS-COUNTRY

1. Nature de la Compétition

La Commission Athlétisme Handisport se réserve tous les droits relatifs à l'organisation des Championnats de France de Cross-Country. Les Championnats de France de Cross-Country seront organisés conformément aux différents Règlements de la Commission Athlétisme Handisport. Seuls les athlètes masculins et féminins des catégories Minimes, Cadets, Juniors, Espoirs, Seniors et Vétérans peuvent participer à ces Championnats.

2. Épreuves

2.1 Déroulement : les Championnats de France de Cross-Country Handisport se dérouleront le dans le cadre des Championnats de France de Cross-Country organisés par la FFA le dimanche 02 mars 2014 au Pontet

2.2 Le programme : cross court

2.3 Titres décernés : champion de France Elite et champion de France Junior

2.4 Catégories de handicaps concernés : 11-13 ; 35-38 ; 42-46 ; 60

2.5 Règlements techniques des épreuves : le classement final se fera sur les arrivées au scratch (pas de table de cotation pour le Cross).

3. Qualification

L'engagement est libre et gratuit. Aucun « minima » n'est demandé par la Commission Athlétisme Handisport.

4. Engagements

Les engagements des athlètes pour les Championnats de France de Cross-Country doivent être effectués directement par les clubs sur le site athletisme-handisport.org via le formulaire d'engagements prévu à cet effet. Les engagements débuteront le 1^{er} janvier 2014 et se clôtureront le 21 février 2014. **Aucun engagement tardif ne sera accepté.**

5. Désengagements

Les désengagements devront intervenir au plus tard avant le début de la compétition. Pour chaque engagement demandé et non honoré « sans motif valable », il sera appliqué une pénalité d'un montant de 20€.

ANNEXE | POIDS DES ENGINES DE LANCER

Sport Classes F11-13

Age Group	Classes	Discus Male	Discus Female	Javelin Male	Javelin Female	Shot put Male	Shot put Female
Open	F11-13	2.00kg	1.00kg	800gr	600gr	7.26kg	4.00kg
U/20	F11-13	1.75kg	1.00kg	800gr	600gr	6.00kg	4.00kg
U/18	F11-13	1.50kg	1.00kg	700gr	500gr	5.00kg	3.00kg
U/16	F11-13	1.00kg	1.00kg	700gr	500gr	4.00kg	3.00kg

Sport Class F20

Age Group	Classes	Discus Male	Discus Female	Javelin Male	Javelin Female	Shot put Male	Shot put Female
Open	F20	2.00kg	1.00kg	800gr	600gr	7.26kg	4.00kg
U/20	F20	1.75kg	1.00kg	800gr	600gr	6.00kg	4.00kg
U/18	F20	1.50kg	1.00kg	700gr	500gr	5.00kg	3.00kg
U/16	F20	1.00kg	1.00kg	700gr	500gr	4.00kg	3.00kg

Sport Class F60

Age Group	Classes	Discus Male	Discus Female	Javelin Male	Javelin Female	Shot put Male	Shot put Female
Open	F60	2.00kg	1.00kg	800gr	600gr	7.26kg	4.00kg
U/20	F60	1.75kg	1.00kg	800gr	600gr	6.00kg	4.00kg
U/18	F60	1.50kg	1.00kg	700gr	500gr	5.00kg	3.00kg
U/16	F60	1.00kg	1.00kg	700gr	500gr	4.00kg	3.00kg

Sport Classes F31-38

Age Group	Classes	Discus Male	Discus Female	Javelin Male	Javelin Female	Shot put Male	Shot put Female	Club Male & Female
	F31	NE	NE	NE	NE	NE	NE	397gr
Open, U/20	F32	1.00kg	1.00kg	NE	NE	2.00kg	2.00kg	397gr
	F33	1.00kg	1.00kg	600gr	600gr	3.00kg	3.00kg	NE
	F34	1.00kg	1.00kg	600gr	600gr	4.00kg	3.00kg	NE
	F35	1.00kg	1.00kg	600gr	600gr	4.00kg	3.00kg	NE
	F36	1.00kg	1.00kg	600gr	600gr	4.00kg	3.00kg	NE
	F37	1.00kg	1.00kg	600gr	600gr	5.00kg	3.00kg	NE
	F38	1.50kg	1.00kg	800gr	600gr	5.00kg	3.00kg	NE
	F31	NE	NE	NE	NE	NE	NE	397gr
U/18	F32	1.00kg	1.00kg	NE	NE	2.00kg	2.00kg	397gr
	F33	1.00kg	1.00kg	600gr	600gr	3.00kg	3.00kg	NE
	F34	1.00kg	1.00kg	600gr	600gr	4.00kg	3.00kg	NE
	F35	1.00kg	1.00kg	600gr	600gr	4.00kg	3.00kg	NE
	F36	1.00kg	1.00kg	600gr	600gr	4.00kg	3.00kg	NE
	F37	1.00kg	1.00kg	600gr	600gr	5.00kg	3.00kg	NE
	F38	1.50kg	1.00kg	700gr	600gr	5.00kg	3.00kg	NE
	F31	NE	NE	NE	NE	NE	NE	397gr
U/16	F32	750gr	750gr	NE	NE	1.00kg	1.00kg	397gr
	F33	750gr	750gr	500gr	500gr	2.00kg	2.00kg	NE
	F34	750gr	750gr	500gr	500gr	3.00kg	2.00kg	NE
	F35	750gr	750gr	500gr	500gr	3.00kg	2.00kg	NE
	F36	750gr	750gr	500gr	500gr	3.00kg	2.00kg	NE
	F37	750gr	750gr	500gr	500gr	3.00kg	2.00kg	NE
	F38	750gr	750gr	600gr	500gr	3.00kg	2.00kg	NE

Sport Classes F40-46

Age Group	Classes	Discus Male	Discus Female	Javelin Male	Javelin Female	Shot put Male	Shot put Female
Open & U/20	F40-41	1.00kg	750gr	600gr	400gr	4.00kg	3.00kg
	F42	1.50kg	1.00kg	800gr	600gr	6.00kg	4.00kg
	F43-44	1.50kg	1.00kg	800gr	600gr	6.00kg	4.00kg
	F45	1.00kg	1.00kg	600gr	600gr	4.00kg	3.00kg
	F46	1.50kg	1.00kg	800gr	600gr	6.00kg	4.00kg
U/18	F40-41	NE	NE	NE	NE	NE	NE
	F42	1.00kg	1.00kg	700gr	500gr	5.00kg	3.00kg
	F43-44	1.00kg	1.00kg	700gr	500gr	5.00kg	3.00kg
	F45	1.00kg	1.00kg	600gr	600gr	4.00kg	3.00kg
	F46	1.50kg	1.00kg	700gr	500gr	5.00kg	3.00kg
U/16	F40-41	NE	NE	NE	NE	NE	NE
	F42	1.00kg	1.00kg	600gr	400gr	4.00kg	3.00kg
	F43-44	1.00kg	1.00kg	600gr	400gr	4.00kg	3.00kg
	F45	750gr	750gr	500gr	500gr	3.00kg	2.00kg
	F46	1.00kg	1.00kg	600gr	400gr	4.00kg	3.00kg

Sport Classes F51-58

Age Group	Classes	Discus Male	Discus Female	Javelin Male	Javelin Female	Shot put Male	Shot put Female	Club Male & Female
Open & U/20	F51	1.00kg	1.00kg	NE	NE	NE	NE	397gr
	F52	1.00kg	1.00kg	600gr	600gr	2.00kg	2.00kg	NE
	F53	1.00kg	1.00kg	600gr	600gr	3.00kg	3.00kg	NE
	F54	1.00kg	1.00kg	600gr	600gr	4.00kg	3.00kg	NE
	F55	1.00kg	1.00kg	600gr	600gr	4.00kg	3.00kg	NE
	F56	1.00kg	1.00kg	600gr	600gr	4.00kg	3.00kg	NE
	F57	1.00kg	1.00kg	600gr	600gr	4.00kg	3.00kg	NE
	F58	1.00kg	1.00kg	600gr	600gr	5.00kg	4.00kg	NE
U/18	F51	750gr	750gr	NE	NE	NE	NE	397gr
	F52	750gr	750gr	500gr	500gr	2.00kg	2.00kg	NE
	F53	750gr	750gr	500gr	500gr	3.00kg	2.00kg	NE
	F54	1.00kg	1.00kg	500gr	500gr	3.00kg	2.00kg	NE
	F55	1.00kg	1.00kg	500gr	500gr	3.00kg	2.00kg	NE
	F56	1.00kg	1.00kg	500gr	500gr	3.00kg	2.00kg	NE
	F57	1.00kg	1.00kg	600gr	500gr	3.00kg	2.00kg	NE
	F58	1.00kg	1.00kg	600gr	500gr	4.00kg	3.00kg	NE
U/16	F51	750gr	750gr	NE	NE	NE	NE	397gr
	F52	750gr	750gr	400gr	400gr	2.00kg	2.00kg	NE
	F53	750gr	750gr	400gr	400gr	2.00kg	2.00kg	NE
	F54	750gr	750gr	400gr	400gr	2.00kg	2.00kg	NE
	F55	750gr	750gr	400gr	400gr	2.00kg	2.00kg	NE
	F56	750gr	750gr	400gr	400gr	2.00kg	2.00kg	NE
	F57	1.00kg	750gr	500gr	400gr	2.00kg	2.00kg	NE
	F58	1.00kg	750gr	500gr	400gr	3.00kg	3.00kg	NE



COMMISSION ATHLÉTISME HANDISPORT

Directeur Sportif : Julien Héricourt

Adresse : 42, rue Louis Lumière 75 020 Paris

Tél./Fax : 01 40 31 45 39 / 01 40 31 45 55

Site : www.athletisme-handisport.org

E-mail : athletisme@handisport.org

